

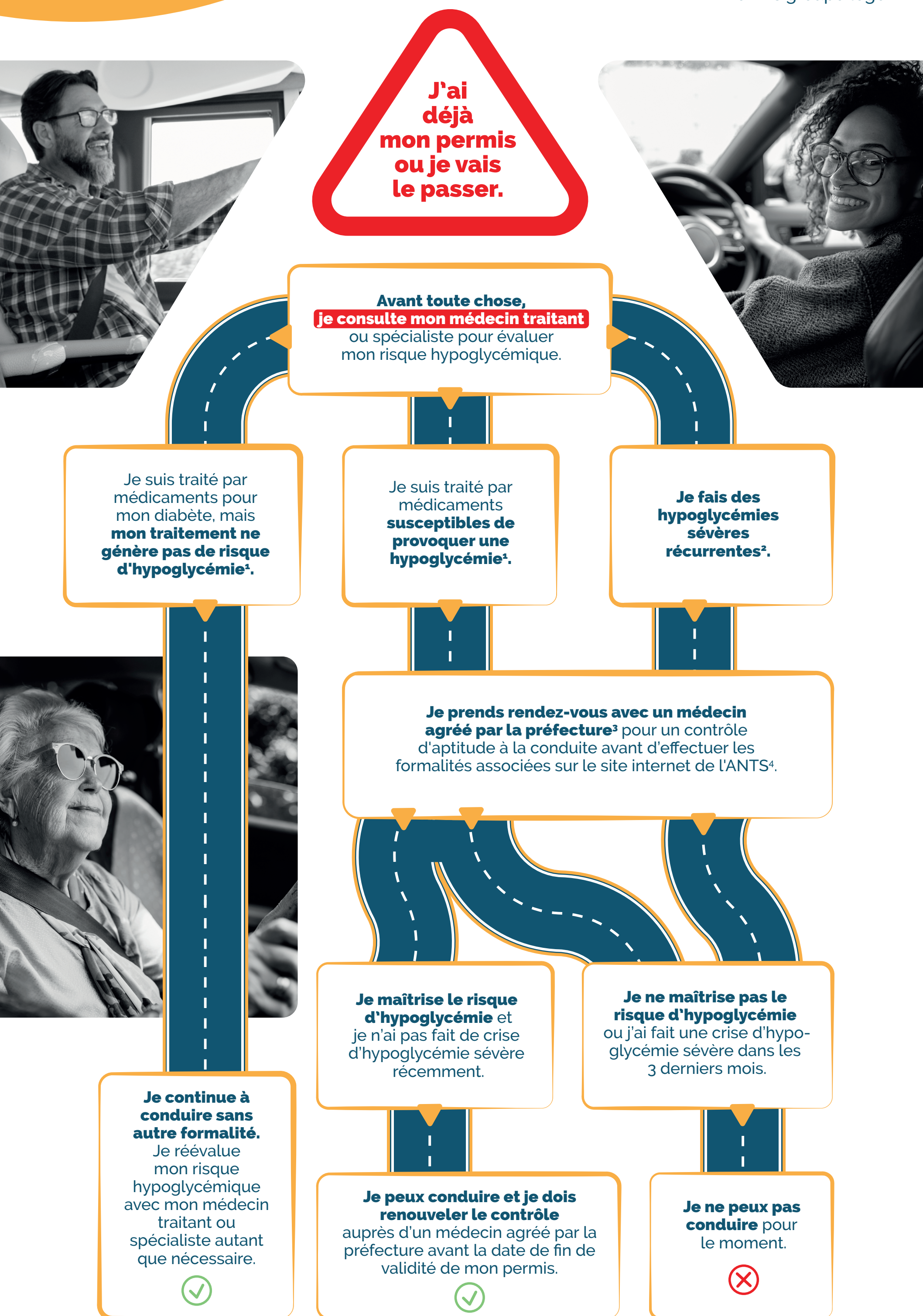


Fédération Française
des Diabétiques

Diabète & Droits

Diabète et de permis* de conduire

*Permis groupe léger



Un diabète peut entraîner des complications notamment neurologiques, cardiovasculaires, et visuelles nécessitant un avis médical complémentaire adapté. (Arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec ou sans aménagements ou restrictions pour l'obtention, le renouvellement ou le maintien du permis de conduire, ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de validité limitée*).

*Comprise entre 6 mois et 5 ans.

Le service

Diabète & Droits

Notre juriste vous informe de vos droits et répond à vos questions.
01 40 09 24 25

Permanence le mardi de 8h à 12h30
et le jeudi de 13h30 à 18h
juriste@federationdesdiabetiques.org
Appels anonymes et confidentiels.



*Permis de catégorie groupe léger : A1, A2, A, B1, B et BE.

1 - Traitements susceptibles de provoquer une hypoglycémie : il s'agit des insulines, des sulfamides hypoglycémifiants et des glinides.

2 - Hypoglycémie sévère : il s'agit d'un état physique où l'assistance d'une tierce personne est nécessaire.

Hypoglycémie récurrente : lorsqu'une deuxième hypoglycémie sévère survient au cours d'une période de douze mois.

3 - La liste des médecins agréés pour le contrôle de l'aptitude médicale à la conduite est disponible sur les sites internet des préfectures.

4 - ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés.

www.federationdesdiabetiques.org



Approuvé par la

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**